

2024 DSOL 41 DAC : Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à 9 associations et de signer un avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux d'entre elles ;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'Avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'Avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'Avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Lamia EL AARAJE, au nom de la 4e commission et par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e commission ;

Délibère

Article 1 : Approuve la subvention de 2 000 euros attribuée à l'association Acoeurvoix (1e), simpa : 49221, dossier 2024_08751 pour l'année 2024.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant total de 13 000 euros (DSOL dossier 2024_06938 : 8 000 euros et DAC dossier 2024_06167 : 5 000 euros) attribuée à l'association Culture Relax (ex Ciné-ma Différence) (14e), simpa : 14768, siret : 49812151600039, pour l'année 2024.

Article 3 : Approuve la subvention de 5 000 euros attribuée à l'association Kasbah sur Scène (19e), simpa : 111742, dossier 2024_06937 pour l'année 2024.

Article 4 : Approuve la subvention de 6 000 euros attribuée à l'association La Possible Échappée (9e), simpa : 18502, dossier 2024_00593, pour l'année 2024.

Article 5 : Approuve la subvention de 4 000 euros attribuée à l'association Les Ateliers de Belacqua (19e), simpa 184072, dossier 2024_00999 pour l'année 2024.

Article 6 : Approuve la subvention de 4 500 euros attribuée à l'association Les Chemins de la Danse (3e), simpa : 43841, dossier 2024_02689, pour l'année 2024.

Article 7 : Approuve la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Lire dans le Noir (2e), simpa : 21981, dossier 2024_04739, pour l'année 2024.

Article 8 : Approuve la subvention de 20 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer un avenant 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Personimages (14e), simpa : 5721, dossier 2024_02908, pour l'année 2024.

Article 9 : Approuve la subvention de 20 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer un avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, dont le texte est joint à la présente délibération, avec à l'association Turbulences !, simpa : 18299, dossier 2024_07709 pour l'année 2024.

Article 10 : La dépense sera imputée, à hauteur de 70 500 euros sur les crédits DSOL et à hauteur de 5 000 euros sur les crédits DAC, du budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Ville de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.